



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Deuxième session  
23-25 novembre 2005  
Bangkok

**SUIVI DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU DE LA SOIXANTIÈME  
SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**ASPECTS ET IMPLICATIONS STATISTIQUES DU SUIVI DE LA RÉUNION  
PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU DE LA SOIXANTIÈME SESSION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Les institutions statistiques internationales avaient décidé d'un commun accord de maintenir tels quels les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) jusqu'au sommet de suivi de septembre 2005. Ces indicateurs font maintenant l'objet d'un examen et certaines modifications à y apporter ont été discutées. Le présent document résume l'expérience récente dans l'utilisation des indicateurs. Il traite de manière détaillée des travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a tenu sa réunion la plus récente à la fin d'octobre 2005. Les questions de coordination relatives au système mondial de suivi des OMD et le problème ardu que constitue la création de capacités statistiques nationales durables sont également abordés.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. CONTEXTE ET PROCESSUS DE L'EXAMEN INTERINSTITUTIONS .....	1
II. QUESTIONS RELATIVES À DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES .....	3
A. Indicateurs de la pauvreté et de la faim .....	3
B. Indicateurs pour d'autres objectifs .....	4
C. Indicateurs relatifs à la médecine procréative .....	6
III. DISPONIBILITÉ ET QUALITÉ DES DONNÉES .....	7
IV. QUELQUES PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES .....	7
V. SUIVI MONDIAL ET MÉCANISMES DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS .....	9
VI. CAPACITÉ NATIONALE POUR LE SUIVI DES OMD .....	11
Annexe. Objectifs, cibles et indicateurs de développement du Millénaire .....	13

## I. CONTEXTE ET PROCESSUS DE L'EXAMEN INTERINSTITUTIONS

1. Le présent document traite des statistiques nécessaires pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux niveaux national et international de 1990 à 2015. L'adoption de cibles échéancées et d'un suivi quantitatif pour les OMD reflète l'originalité de ces objectifs à l'époque de leur introduction. Les OMD ont également marqué le passage à une forme plus équilibrée de suivi du développement, processus qui, précédemment, se fondait surtout sur des indicateurs économiques. On trouvera en annexe la liste des OMD et des cibles et indicateurs connexes.

2. Pour le suivi et la présentation de rapports à l'échelon national, les gouvernements ont été encouragés à adapter les cibles et indicateurs des OMD en fonction de la situation locale. Si cela signifie que les indicateurs nationaux et mondiaux peuvent ne pas concorder entièrement, la présentation de données pour un suivi mondial, permettant les comparaisons internationales n'en constitue pas moins une obligation pour les gouvernements.

3. En 2001, les institutions internationales ont retenu au total 48 indicateurs pour le suivi des OMD. Le contexte de ces indicateurs, y compris le processus et les critères de sélection sont décrits dans le document du secrétariat E/ESCAP/STAT.13/2, qui avait été soumis au Comité de statistique de la CESAP à sa treizième session, en 2002 (voir <http://www.unescap.org/stat>). Ce document énonce comme suit les caractéristiques d'un bon indicateur de développement. Un bon indicateur doit:

- Permettre d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux grands objectifs internationaux et nationaux et de mesurer directement et sans ambiguïté ces progrès
- Réagir aux modifications des politiques, programmes et institutions; les événements extérieurs ne doivent pas risquer de le faire dérailler, et il ne doit pas se prêter à des manipulations faciles tendant à faire apparaître des résultats inexistantes.
- Permettre de mesurer les objectifs ou facteurs qui influent sur la réalisation des objectifs et varier d'un territoire à l'autre, d'un groupe à l'autre et dans le temps.
- Être largement disponible, à intervalles réguliers, et son repérage ne doit pas coûter trop cher
- Permettre les comparaisons sur le plan international et être valable sur le plan technique.

4. Au cours des cinq dernières années, le groupe interinstitutions et d'experts des indicateurs de suivi des OMD a examiné la disponibilité et la qualité des indicateurs ainsi que les problèmes méthodologiques connexes. Les bureaux nationaux de statistique d'un certain nombre de pays participent depuis deux ans à ses réunions, dont les dernières ont eu lieu à Rome les 24 et 25 octobre 2005 (réunion interinstitutions) et les 26 et 27 octobre 2005 (réunion interinstitutions avec la participation d'experts nationaux). La portée de la coopération interinstitutions dans cette instance

technique est sans précédent quant au nombre d'institutions et de secteurs statistiques représentés. Certaines modifications ont été apportées aux indicateurs au cours des travaux, mais la plupart d'entre eux ont été conservés en l'état, l'intention étant de préserver la comparabilité du cadre de suivi jusqu'au premier examen quinquennal, en 2005.

5. La réunion de Rome a porté essentiellement sur les questions suivantes, qui font, plus loin dans le présent document, l'objet d'un examen détaillé:

- Disponibilité des données
- Qualité des données
- Pertinence de certains indicateurs existants
- Insuffisances des indicateurs actuels pour mesurer la réalisation de certaines cibles
- Méthodes utilisées pour calculer certains indicateurs et agrégats régionaux
- Capacité statistique nationale de collecte de données pour la compilation, l'analyse et l'utilisation des indicateurs
- Coordination horizontale et verticale entre les institutions statistiques nationales et internationales

6. Une autre préoccupation permanente des milieux statistiques et des utilisateurs de données tient au fait que certains indicateurs ne conviennent pas pour tous les pays et toutes les régions. Les pays ont donc été encouragés à adapter la liste à leur situation particulière. Ces mêmes préoccupations ont été celles du secrétariat lorsqu'il a procédé à l'analyse des indicateurs pour l'Asie et le Pacifique.

7. Les sous-groupes sur l'éducation, le genre, l'emploi, la pauvreté et la faim, l'environnement et les taudis du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement avaient rédigé, à l'intention de la réunion de Rome, des propositions concernant des modifications à apporter à certains indicateurs. Le Groupe a estimé que nombre de ces propositions devaient être étudiées plus avant, s'agissant en particulier de la collecte de données et de la vérification des disponibilités et de la qualité des données. Les sous-groupes ont été priés d'achever leurs travaux pour la prochaine réunion interinstitutions, provisoirement prévue pour la fin de mars 2006. Il importe de noter qu'aucune modification n'a été approuvée. Une proposition d'ensemble pourrait figurer dans le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale en 2006 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

8. Les OMD et les cibles connexes ne peuvent être révisés que par l'Assemblée générale. Le Groupe mettra la dernière main à ses recommandations pour l'amélioration des indicateurs tout en veillant à ce que:

- L'objectif des cibles en question ne se trouve nullement modifié par le choix des indicateurs
- L'équilibre du cadre de suivi se trouve maintenu
- Le nombre d'indicateurs reste le même.

9. Toute nouvelle série d'indicateurs doit répondre aux conditions suivantes:

- Faire partie des programmes nationaux ordinaires de rassemblement et de compilation des données
- Prendre en compte au moins deux dates afin de permettre une analyse des tendances
- Permettre la constitution d'agrégats régionaux et sous-régionaux
- Utiliser des méthodes de compilation rationnelle et être bien établie dans les milieux statistiques.

10. Si le Document final du Sommet de 2005<sup>1</sup> ne fait pas directement référence aux indicateurs des OMD, il a des incidences statistiques, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme, les stratégies nationales de développement et la définition de normes. À cet égard, il convient de noter que le Sommet a fait bon accueil aux initiatives tendant à renforcer la qualité de l'aide et à en accroître l'impact, initiatives pour lesquelles un meilleur suivi de l'impact est essentiel. Cette prise de position se situait dans la ligne de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (voir <http://www.oecd.org>) adoptée par le Forum de haut niveau sur l'harmonisation et le renforcement de l'efficacité de l'aide, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005. Les pays signataires et partenaires se sont engagés à appliquer un cadre d'action ou une série de mesures tendant à améliorer la prise en charge, l'alignement, l'harmonisation et la gestion des résultats ainsi que la reddition mutuelle de comptes en matière d'assistance au développement.

## **II. QUESTIONS RELATIVES À DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES**

### **A. Indicateurs de la pauvreté et de la faim**

11. S'agissant des indicateurs relevant de l'objectif 1, la Banque mondiale a fait savoir au Groupe, au nom du Sous-Groupe sur la pauvreté, que la disponibilité, l'actualité et la qualité générale des données laissaient toujours à désirer. Les estimations régionales de la pauvreté seraient bientôt étendues à 2002 (les dernières en date se rapportant à 2001), ce qui reflétait le manque d'actualité et de disponibilité des enquêtes nationales sur le revenu et les dépenses. L'intervalle entre les enquêtes était généralement de 3 à 5 ans, de sorte que l'obtention d'un nombre suffisant d'observations par pays aux fins des estimations régionales exigeait du temps. La Banque mondiale a fait observer

---

<sup>1</sup> Voir Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

qu'elle n'avait jusqu'ici introduit dans PovcalNet<sup>2</sup> que les enquêtes effectivement utilisées pour l'estimation régionale de la pauvreté. Toutefois, elle envisageait d'y inclure également à l'avenir des enquêtes ne répondant pas aux mêmes critères de comparabilité.

12. Si la qualité des données d'enquête n'était pas uniforme, les enquêtes sur le revenu et les dépenses n'en restaient pas moins la seule source de données sur la pauvreté. Le Groupe a noté que le Programme de comparaison international rassemblait, aux fins du calcul des parités du pouvoir d'achat, des données sur les prix qui pouvaient être utilisées pour comparer des économies à niveau de prix différents avec des résultats plus satisfaisants que l'utilisation de taux de change fluctuants. Les parités du pouvoir d'achat actuellement utilisées se fondaient sur des données remontant au début des années 90 et perdaient de leur actualité. Autre problème, elles faisaient souvent défaut du fait qu'un grand nombre de petites économies n'avaient pas participé au Programme, ce qui obligeait à procéder à des estimations à partir de modèles de régression et non de données réelles sur les prix. On ne pouvait donc guère compter disposer d'une série complète d'estimations de la pauvreté par pays avant 2007 ou 2008. Dans l'état actuel des choses, on ne pouvait dire si le seuil international de pauvreté, utilisant la parité du pouvoir d'achat, demeurerait fixé à un dollar par jour ou si ce chiffre serait (devrait être) ajusté.

13. Le Groupe a également noté que la constitution d'agrégats régionaux et l'interprétation des changements survenus dans le temps pour l'indicateur 3 des OMD, Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale, posaient des problèmes et n'étaient donc pas utilisées pour la présentation de rapports mondiaux sur les OMD. Il a été indiqué qu'un dénombrement pur et simple des pays qui avaient progressé ou régressé dans l'égalité pouvait constituer un indicateur utile. L'importance de l'indicateur n'a pas été mise en question: des études récentes ont en effet montré un lien évident entre l'inégalité et l'incidence de l'extrême pauvreté. Les membres du Groupe sont convenus d'étudier les disponibilités de données pour l'analyse régionale et l'analyse des tendances à leur prochaine réunion.

### **B. Indicateurs pour d'autres objectifs**

14. On envisageait d'apporter des amendements à certains indicateurs de suivi des OMD afin de mieux faire apparaître les données effectivement utilisées pour leur établissement. Ainsi, il était possible de mesurer l'incidence du paludisme et de la tuberculose plutôt que leur prévalence, selon le terme employé actuellement. D'autres modifications, telles que celles qu'on envisageait d'apporter à l'indicateur du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole (indicateur 11) témoignaient de la difficulté qu'il y avait à interpréter cet indicateur et de la nécessité de le compléter

---

<sup>2</sup> PovcalNet (voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet>) peut être utilisé pour reproduire les calculs faits par les experts de la Banque mondiale pour estimer l'étendue de la pauvreté absolue dans le monde. Il permet également de procéder à des mesures de la pauvreté dans différentes hypothèses et de relier entre elles des estimations portant sur différents groupes de pays ou sur n'importe quel ensemble particulier de pays. La disponibilité de données/modèles n'est pas meilleure que pour l'indicateur 1 des OMD.

à l'aide de renseignements supplémentaires sur l'emploi. Dans nombre de pays en développement, l'emploi rémunéré dans le secteur non agricole ne représentait qu'une fraction de l'emploi global, de sorte qu'il était très difficile de fixer des cibles. De plus, l'indicateur ne reflétait ni la qualité de l'emploi ni le degré d'autonomisation. Un ensemble d'indicateurs par sexe et selon l'emploi, formel ou informel, représentant les différences entre les sexes dans la structure de l'emploi, avait été proposé en complément de l'indicateur. Toutefois, le Sous-Groupe sur le genre a estimé que les données disponibles ne semblaient pas permettre de le retenir parmi les nouveaux indicateurs des OMD.

15. Un certain nombre de modifications sont à l'étude pour le suivi des objectifs concernant le VIH/sida. La population de référence pour l'indicateur 18, relatif à la prévalence du VIH, comprendrait les personnes âgées de 15 à 24 ans dans l'ensemble de la population et non parmi les seules femmes enceintes. L'indicateur 19, Taux d'utilisation de préservatifs compris dans la prévalence d'usage des contraceptifs, serait remplacé par l'indicateur existant 19a, Utilisation de préservatifs lors de contacts sexuels à haut risque. On a également suggéré de faire correspondre l'indicateur 19c, Prévalence d'usage des contraceptifs, à l'objectif 6 et non à l'objectif 5.

16. Le Groupe a débattu en détail de la question de savoir si l'indicateur 9, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur devrait être établi à partir du taux d'inscription brut ou du taux d'inscription net. L'indicateur actuel utilisait le premier mais la disponibilité de données pour le second s'était récemment améliorée, sauf en ce qui concerne l'enseignement supérieur, pour lequel les chiffres nets n'étaient pas disponibles. On a fait observer que les taux de redoublement et d'abandon en cours d'études variaient selon les pays et les cultures de telle manière qu'on ne pouvait tirer aucune conclusion générale quant à l'avantage de l'utilisation des uns ou des autres. Le taux net de scolarisation dans le primaire ne faisait pas apparaître un petit groupe d'élèves déjà inscrits dans le secondaire. Des raisons de pertinence par rapport à l'objectif, une meilleure disponibilité de données et la préférence accordée au maintien d'indicateurs aussi stables que possible semblaient aller dans le sens du statu quo. Les membres du Groupe sont convenus toutefois que le taux de parité entre les sexes lié à la scolarisation nette constituait un indicateur supplémentaire nécessaire pour les besoins de l'analyse.

17. De récentes initiatives portant sur l'allègement de la dette rendaient nécessaire l'examen des indicateurs de la viabilité de la dette (par delà l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés). S'agissant de l'aide publique au développement (APD), il a été reconnu que les travaux du Comité d'assistance au développement de l'OCDE ne portaient pas sur tous les donateurs et que certains pays en développement étaient, eux aussi, d'importants donateurs, ce que la communauté de développement n'appréciait pas suffisamment. Cet état de choses tenait notamment à l'absence de statistiques officielles sur l'assistance procurée par ces pays.

18. Le nombre d'abonnés au téléphone, indicateur 47, comporterait probablement deux catégories d'abonnés: téléphone fixe et téléphone portable.

19. On envisageait de supprimer notamment l'indicateur 10, Taux d'alphabetisation des femmes par rapport à celui des hommes, qui faisait actuellement double emploi avec les indicateurs d'alphabetisation relevant de l'Objectif 2. On envisageait aussi de supprimer la première dimension de l'indicateur 48, Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants, en raison des difficultés rencontrées pour la mesurer de manière internationalement comparable. L'indicateur 46, relatif à l'accès à des médicaments de base, ne donnait pas encore lieu à la collecte de données par pays, mais on s'interrogeait sur l'opportunité de le limiter à l'accès aux médicaments antirétroviraux.

20. L'indicateur 29, Proportion de la population utilisant des combustibles solides, continuait à susciter un débat quant à savoir s'il devait figurer en regard des objectifs de l'environnement ou de la santé (indicateur indirect pour la qualité de l'air dans les habitations). Un autre problème était celui de l'emploi de données obtenues par modélisation au lieu de données mesurées. Les indicateurs liés à l'environnement souffraient généralement d'une insuffisance de données: seuls quatre pays au monde possédaient des données pour chacun des huit indicateurs liés à l'environnement.

21. Comme indiqué précédemment, les sous-groupes et les organes responsables s'employaient à mettre au point l'ensemble des propositions pour mars 2006.

### **C. Indicateurs relatifs à la médecine procréative**

22. Le Groupe a examiné un nouvel indicateur conformément aux dispositions du paragraphe 57 g) du Document final du Sommet mondial de 2005<sup>3</sup>, par lequel les délégations s'engageaient à:

- Assurer à tous d'ici à 2015 l'accès à la médecine procréative, comme il a été prévu à la Conférence internationale sur la population et le développement
- Intégrer cet objectif dans les stratégies de réalisation des objectifs du développement convenus sur le plan international, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire, en vue de réduire la mortalité liée à la maternité
- D'améliorer la santé maternelle, de réduire la mortalité post-infantile, de promouvoir l'égalité des sexes, de combattre le VIH/sida et d'éliminer la pauvreté.

23. Comme il ne paraissait pas réaliste d'établir une cible distincte pour la santé procréative, les institutions s'étaient interrogées sur les indicateurs qui permettraient de décrire la situation à cet égard. Ils sont convenus que le taux de fécondité par âge, pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans, paraissait le plus indiqué en ce sens qu'il était relié à de nombreux OMD, notamment ceux qui concernaient l'éducation, la parité des sexes et la santé. On a noté qu'il serait utile d'analyser l'indicateur en même temps que le taux général de fécondité.

---

<sup>3</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

### III. DISPONIBILITÉ ET QUALITÉ DES DONNÉES

24. Le secrétariat et les bureaux nationaux et internationaux de statistique ont noté que dans certains cas il existait des différences dans les estimations d'un même indicateur à partir d'enquêtes différentes. Parfois les disparités étaient telles qu'on obtenait deux images opposées. Il était donc essentiel de continuer à améliorer la qualité des données et d'exercer une vigilance constante.

25. L'évaluation la plus récente de la CESAP fait apparaître une amélioration sensible de la disponibilité de données dans la région pour la période de 18 mois s'achevant en avril 2005, et une augmentation de 33 % des valeurs de données disponibles pour la période 1990-2002. L'accroissement sensible, 70 %, des valeurs de référence de 1990 et des séries utilisant deux points de données ou plus (ce qui rend possible l'analyse des tendances) témoignent de l'importance que les organismes nationaux et internationaux ont accordée dans leurs travaux de collecte et de compilation des données à l'amélioration du suivi des OMD.

26. Malgré des progrès généraux tangibles dans la région, nombre d'indicateurs ne sont toujours pas disponibles pour tous les pays ou pour tous les domaines dans lesquels ils seraient pertinents. La qualité des données existantes pose un autre problème pour le suivi et l'analyse. Une analyse de la Division de statistique de la CESAP montre que 59 % seulement des valeurs de données disponibles au 31 octobre 2003 pour la période 1990-2002 n'ont pas subi de modification sur une période de 18 mois. La proportion des valeurs de données modifiées et supprimées – 27 et 14 % respectivement – montre que les données ont fait l'objet d'un examen attentif de la part tant des producteurs que des utilisateurs. Elle montre aussi que l'augmentation des données disponibles n'a pas été obtenue au détriment de la qualité. L'examen effectué a abouti à la suppression des estimations fondées sur des enquêtes qui ne répondaient pas aux normes de qualité internationalement acceptées.

### IV. QUELQUES PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES

27. L'analyse régionale faite par la CESAP pendant le deuxième trimestre de 2005 a permis de constater un certain nombre de cas où les données provenant de l'indicateur mondial différaient de celles qui étaient présentées ailleurs par les gouvernements et les institutions internationales. Cela n'est pas complètement évitable du fait que certains de ces indicateurs:

- Sont obtenus et utilisés directement à partir de sources nationales
- Sont obtenus à partir de sources nationales qui doivent être modifiées par l'organisme qui les rassemble pour les besoins de la comparabilité internationale
- Utilisent des sources nationales mais requièrent l'emploi de techniques de modélisation par les organisations internationales chargées d'élaborer l'indicateur
- Proviennent d'estimations d'institutions internationales sans apport national.

28. L'époque de l'année à laquelle se fait le rassemblement des données crée également des divergences. La CESAP a constaté des cas dans lesquels l'organisme international responsable avait publié des mises à jour d'indicateurs de suivi des OMD alors que les valeurs contenues dans la base des données des indicateurs mondiaux avaient été gelées afin que toutes les institutions du système des Nations Unies utilisent des estimations uniformes dans le rapport à présenter au Sommet. Le Groupe a débattu de l'utilisation de modèles continus (à la date à laquelle les données deviennent disponibles) et de modèles trimestriels pour remplacer les mises à jour annuelles (généralement) pratiquées actuellement.

29. Il était évident qu'il n'était pas possible de parvenir à un ensemble d'indicateurs de suivi des OMD internationalement comparable sans efforts soutenus de la part des organismes statistiques internationaux et que les données nationales devaient souvent faire l'objet d'ajustements. Les raisons des divergences entre indicateurs nationaux et internationaux étant peu connues, le Groupe a estimé que les institutions devraient publier leurs méthodes d'estimation et d'ajustement de manière beaucoup plus franche et transparente.

30. Le recours à des modèles pour l'estimation des indicateurs de pays et à des imputations pour la constitution d'agrégats régionaux créait la confusion chez les utilisateurs de données, en raison surtout du fait que les méthodologies employées n'étaient pas publiées. Le Groupe d'experts se fixait pour objectif d'en réduire l'utilisation à l'avenir, mais cela ne pourrait se faire que si les systèmes officiels de statistique étaient renforcés pour donner l'information nécessaire.

31. L'utilisation de projections internationales, souvent comme groupe de référence pour le calcul des indicateurs de suivi des OMD était une cause fréquente de divergences entre les estimations nationales et les estimations internationales.

32. Un grand nombre d'indicateurs (près de 20) ne pouvaient être calculés sans informations provenant des recensements de la population et de l'habitation. La révision des recommandations et instruments pour les recensements de la population et de l'habitation qu'entreprenait le système des Nations Unies favorisait donc directement le suivi des OMD. On trouvera au document E/ESCAP/CPR(2)/8 des détails sur l'appui international prévu pour les recensements. Un point qui a retenu l'attention du Groupe d'experts est l'indicateur 32, Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements, qui continuait à poser des problèmes du point de vue de la disponibilité des données et de la constitution d'agrégats régionaux. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains avait mis au point une nouvelle définition des taudis, comportant cinq dimensions, et apportait sa contribution aux recommandations concernant les recensements afin de permettre l'obtention de données fiables sur la durabilité des logements et la sécurité d'occupation.

## V. SUIVI MONDIAL ET MÉCANISMES DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS

33. Le Groupe s'est déclaré préoccupé du fardeau que représentait pour les systèmes statistiques nationaux l'établissement de rapports sur les indicateurs des OMD. S'il n'y avait pas d'autre système que celui qui existait actuellement et dans lequel des données étaient communiquées à chaque institution internationale directement et à divers moments de l'année par ses homologues «naturels», souvent les ministères techniques, il semblait qu'il était néanmoins possible d'améliorer la coordination horizontale et verticale entre les institutions statistiques nationales et internationales. On a noté que certaines des institutions responsables n'avaient pas mandat pour recueillir directement des données auprès des pays. Ainsi, l'UNICEF devait compter sur ses propres bureaux de pays et sur les enquêtes en grappe à indicateurs multiples pour la collecte des données. Les institutions et les systèmes nationaux de statistique bénéficieraient de l'existence d'un bureau de coordination, de préférence le bureau national de statistique, qui posséderait un tableau complet et à jour des données et métadonnées fournies aux organes responsables officiels chargés d'établir les indicateurs de suivi.

34. Des institutions ont fait savoir au Groupe qu'elles faisaient généralement revoir leurs estimations d'indicateurs par les bureaux nationaux homologues. Toutefois, cela n'aboutissait pas toujours à l'approbation de ces estimations par les services nationaux. Les taux d'inscription scolaire étaient l'exemple type d'un cas dans lequel les données administratives nationales différaient de celles qu'utilisait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les différences tenaient à de nombreuses raisons et variaient selon les pays mais étaient souvent liées à la qualité des données administratives et à des différences dans les définitions appliquées, en particulier les groupes d'âge utilisés pour définir la scolarisation primaire et secondaire.

35. La Division de statistique de l'ONU s'employait à améliorer le site Web mondial pour les indicateurs des OMD (<http://unstats.un.org>) et un certain nombre d'institutions membres du Groupe avaient offert de communiquer leur avis sur la conception de ce site. Celui-ci serait rendu plus convivial et pourrait traiter plus systématiquement les métadonnées. Les institutions seraient engagées à fournir des mises à jour de leurs données accompagnées de métadonnées spécifiques. La publication sur les métadonnées intitulée *Indicators for Monitoring the Millennium Development Goals*<sup>4</sup> devrait être mise à jour et améliorée en ce qui concerne notamment un certain nombre de questions intersectorielles. Les participants des pays ont souligné la nécessité d'un manuel sur la compilation des indicateurs et de publications séparées sur les métadonnées à l'intention des statisticiens nationaux et autres personnes intéressées.

36. Le Groupe a beaucoup insisté sur la nécessité d'éduquer les utilisateurs de données, en particulier les décideurs à l'emploi des indicateurs de suivi des OMD. On a également souligné qu'il importait de présenter les indicateurs de développement comme faisant partie du système statistique national. Les indicateurs des OMD devraient être intégrés tant dans des stratégies statistiques nationales que dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

---

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente E.03.XVII.18.

37. Il serait bon pour les utilisateurs de données avancés qu'un mécanisme soit mis en place pour repérer les estimations de pays qui différaient des séries de données mondiales au sein d'une même base de données. Le réseau international d'enquête sur les ménages (<http://www.internationalsurveynetwork.org>), qui a été mis en place en 2004 à l'issue du Plan d'action de Marrakech pour le perfectionnement des statistiques du développement (voir par. 43 ci-dessous et <http://www.managingfordevelopmentresults.org>), constituait un important véhicule pour l'amélioration des disponibilités et de la qualité des données d'enquête, notamment celles provenant d'enquêtes en rapport avec la pauvreté. Ce réseau avait pour objectif de mettre en rapport les producteurs, promoteurs et utilisateurs d'enquêtes pour encourager une meilleure utilisation des données d'enquête aux fins de la prise de décision et du suivi. En menant des activités en commun, ses membres s'employaient à identifier, promouvoir et appliquer des solutions coordonnées et durables aux problèmes de la disponibilité, de l'actualité, de la fiabilité et de la pertinence, de la comparabilité, de la diffusion et de l'utilisation des données provenant des enquêtes sur les ménages.

38. Pour faciliter la publication de rapports unifiés par le système des Nations Unies, il avait été décidé de procéder pendant la période de mars à septembre 2005, au gel du contenu de la base de données des indicateurs de suivi des OMD. Toutefois, au cours de cette période, certaines institutions avaient tout naturellement continué à mettre à jour leurs indicateurs indépendamment de la base de données, ce qui avait entraîné quelques disparités. Il importait de préciser de manière plus transparente la date de révision de chaque série et éventuellement d'assurer la liaison avec le site Web de l'organe responsable sur lequel d'autres mises à jour seraient publiées. On a proposé qu'un service de notification par courrier électronique soit institué pour signaler aux utilisateurs les mises à jour de données. L'actualisation de la base de données allait reprendre.

39. Le Groupe a encouragé les commissions régionales, qui n'avaient pas de rôle officiel dans l'élaboration de données pour le suivi des OMD, à se montrer plus actives pour vérifier les données relatives à leurs régions respectives en exploitant leur proximité avec les pays intéressés et leur rôle multidisciplinaire. Ces commissions jouaient également un rôle très utile comme promoteurs et facilitateurs de la coopération Sud-Sud en matière de développement statistique.

40. Le Secrétaire général avait été prié de présenter un rapport annuel et un rapport d'ensemble quinquennal à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration du Millénaire. Pour la section de ce rapport concernant les OMD, le Groupe interinstitutions avait contribué des données, une analyse sous forme de commentaires et un appendice statistique. Cette tâche continuerait à lui incomber. Pour l'examen mené par le Sommet mondial, le Groupe avait élaboré un bref rapport distinct, *Millennium Development Goals Report 2005*<sup>5</sup> (<http://unstats.un.org/unsd>) ainsi qu'un tableau à codage couleur sur les progrès réalisés dans la région. En outre, une version plus

---

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente E.05.116.

complète du rapport annuel avait été publiée sur l'Internet. Vu la prolifération des rapports sur les OMD à l'échelon international, le Groupe a examiné la possibilité de réduire la périodicité des rapports particulièrement longs et annotés. On a reconnu que certains indicateurs n'évoluaient guère au cours d'une année donnée, ce qui rendait le commentaire répétitif. On a indiqué que la présentation de rapports sur des thèmes intéressant plusieurs objectifs, comme l'emploi et la parité hommes-femmes, pourrait constituer une autre possibilité. On a également proposé de choisir un moindre nombre de thèmes annuels afin de mieux diriger l'attention sur les rapports. Une petite équipe a été chargée d'élaborer une proposition pour la prochaine réunion du Groupe.

## **VI. CAPACITÉ NATIONALE POUR LE SUIVI DES OMD**

41. Le suivi des OMD a donné aux indicateurs de développement une importance sans précédent. Le processus du suivi n'a pas seulement fait apparaître d'importantes lacunes dans les données; il a aussi suscité des initiatives appréciables tendant à améliorer la capacité des systèmes nationaux de statistiques à produire des données pour ces indicateurs et à utiliser les OMD aux fins de la prise de décision. Les OMD offrent une excellente occasion de recommander la mise en place d'un meilleur système de suivi et l'utilisation des indicateurs pour la prise de décision. Il semblait, d'après les résultats d'une étude non encore publiée de la Banque mondiale dont le Groupe a eu connaissance, que les indicateurs des OMD étaient de plus en plus utilisés pour le suivi des objectifs stratégiques de réduction de la pauvreté.

42. Le Groupe a fait observer que bien qu'une assistance technique en matière de statistiques ait été dispensée et reçue avec gratitude depuis plusieurs décennies maintenant, nombre de gouvernements continuaient à devoir compter sur les institutions internationales pour leurs besoins fondamentaux en ce qui concerne le suivi. Le manque de coordination entre les institutions internationales pour apporter un appui et recueillir des données en était en partie la cause (voir également paragraphe 37). Toutefois, on ne pourrait mettre en place des capacités nationales de suivi vraiment durables que si les gouvernements accordaient une priorité plus élevée à leurs statistiques officielles. Des plans nationaux systématiques pour le développement des statistiques et l'allocation des ressources constituaient d'importantes indications d'une telle priorité. La coopération Sud-Sud, l'échange de pratiques performantes et une meilleure compréhension des besoins des utilisateurs ont été indiqués comme autant de modalités d'une assistance technique efficace. Le Groupe a reconnu que les commissions régionales auraient un important rôle à jouer à cet égard.

43. Le Plan d'action de Marrakech pour le perfectionnement des statistiques, adopté à la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, tenue à Marrakech (Maroc) en février 2004, offrait un cadre pertinent pour tenir compte des besoins nationaux et des responsabilités internationales. Des mesures étaient prévues dans six domaines clefs, notamment l'intégration de la planification stratégique des systèmes statistiques, les préparatifs de la

série de recensements de 2010, l'augmentation du financement pour la constitution de capacités statistiques, la création d'un réseau international d'enquêtes sur les ménages, la réalisation des améliorations nécessaires d'urgence en matière de suivi des OMD pour 2005 et l'accroissement des responsabilités du système de statistique international. Plusieurs mesures avaient déjà été prises et d'autres étaient en cours (voir par exemple paragraphe 37 ci-dessus). Les banques de développement et quelques donateurs bilatéraux avaient accru leur contribution financière pour le développement statistique.

44. Au nombre des activités futures prévues dans la région, figurait l'organisation par la CESAP et le Partenariat statistique pour le développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21) d'une série de quatre ateliers sous-régionaux (en décembre 2005 et en 2006) conçus pour aider les pays à élaborer des stratégies nationales de développement statistique d'ici à 2006. En 2006 également, la CESAP organisera la composante régionale du projet mondial financé par le PNUD sur le renforcement des connaissances statistiques, qui recommandera l'utilisation des indicateurs des OMD et autres indicateurs de développement pour la prise de décision. Six pays seront concernés au départ. La CESAP appuiera la série de recensements de 2010 de la manière décrite dans le document E/ESCAP/CPR(2)/8.

45. L'annonce attendue à la trente-septième session de la Commission de statistique de l'ONU, de l'engagement des institutions statistiques internationales d'appliquer les Principes gouvernant les activités statistiques internationales, qui sont comparables aux Principes fondamentaux des statistiques officielles, représente l'une des mesures prises pour renforcer la responsabilité du système statistique international.

*Annexe*

**OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE**

En regard de chaque indicateur figure, entre parenthèses, le nom de l'organisme chargé de son établissement. Une liste des abréviations utilisées figure à la fin du tableau.

**Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

*Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour*

1. Pauvreté: pourcentage de la population disposant de moins d'un dollar par jour (consommation) en parité du pouvoir d'achat de 1993 (Banque mondiale)
2. Taux d'écart de la pauvreté: pourcentage de la population au-dessous du seuil d'un dollar (PPA de 1993) (Banque mondiale)
3. Part du quintile le plus pauvre dans le revenu national ou la consommation nationale, pourcentage (Banque mondiale)

*Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim*

4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée ou sévère (UNICEF)
5. Nutrition, pourcentage de la population sous-alimentée (FAO)

**Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous**

*Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires*

6. Taux net de scolarisation dans le primaire, garçons et filles (UNESCO)
7. Proportion d'écopliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième, garçons et filles (UNESCO)
8. Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans, pourcentage (UNESCO)

**Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

*Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard*

9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (UNESCO)
10. Indice de parité hommes/femmes: taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (UNESCO)
11. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (OIT)
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (UIP)

**Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

*Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans*

13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes (UNICEF)
14. Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes (UNICEF)
15. Pourcentage des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (UNICEF)

**Objectif 5. Améliorer la santé maternelle**

*Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle*

16. Taux de mortalité maternelle, pour 1 000 naissances vivantes (OMS, UNICEF, FNUAP)
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (UNICEF)

**Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

*Cible 7. D'ici à 2015 avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle*

18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans fréquentant un centre de santé prénatale dans la capitale (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs chez les femmes de 15 à 49 ans actuellement mariées (Division de la population de l'ONU)
- 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, groupe des 15 à 24 ans, pourcentage (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
- 19b. Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une connaissance complète et correcte du VIH/sida (UNICEF, ONUSIDA, OMS)
- 19c. Utilisation de contraceptifs chez les femmes de 15 à 49 ans actuellement mariées, toute méthode, pourcentage (Division de la population de l'ONU)
20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans (UNICEF, ONUSIDA, OMS)

*Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle*

21. Taux de mortalité et taux de prévalence liés au paludisme pour 100 000 habitants, cas notifiés (OMS)
22. Prévention du paludisme: pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (UNICEF). Traitement du paludisme: pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant de la fièvre qui sont traités au moyen de médicaments antipaludéens (UNICEF)
23. Taux de prévalence et taux de mortalité liés à la tuberculose pour 100 000 habitants (OMS)
24. Pourcentage des cas de tuberculose détectés et soignés: taux de détection, taux de succès (stratégie DOTS) (OMS)

**Objectif 7. Assurer un environnement durable**

*Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales*

25. Proportion de zones forestières (FAO)
26. Proportion des aires protégées (Division de statistique de l'ONU, calculs effectués à partir de données du PNUE)
27. Offre d'énergie (consommation apparente en kilogrammes d'équivalent pétrole) par 1 000 dollars de produit intérieur brut (PPA) (Banque mondiale)
28. Émissions de dioxyde de carbone, en tonnes métriques par habitant (CDIAC); consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (CFC) en tonnes métriques de potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PNUE-Secrétariat de l'ozone)
29. Pollution atmosphérique, proportion de la population utilisant des combustibles solides (OMS)

*Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base*

30. Eau: proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (OMS, UNICEF)
31. Assainissement: proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (OMS, UNICEF)

*Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis*

32. Pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis (indice de sécurité d'occupation (ONU-Habitat))

**Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

*Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international*

*Cible 13. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, notamment par l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté*

*Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)*

*Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme*

33. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du CAD de l'OCDE; APD nette en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (OCDE)
34. APD allouée, par secteur, aux services sociaux de base (OCDE)
35. Proportion de l'APD bilatérale qui est déliée (OCDE)
36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts (OCDE)
37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts (OCDE)
38. Accès aux marchés, pourcentage des importations des pays développés en provenance des pays en développement, admises en franchise de droits (OMC)
39. Accès aux marchés, taux moyens de droits imposés par les pays développés aux produits agricoles, textiles et articles d'habillement en provenance des pays en développement (OMC)
40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut (OCDE)
41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales (OCDE, OMC)
42. Nombre total de pays ayant atteint le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (cumulatif) (FMI, Banque mondiale)
43. Engagement d'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, chiffre cumulatif, en millions de dollars É.-U. (FMI)
44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services et revenu net de l'étranger (Banque mondiale)

*Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif*

45. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans (OIT)

*Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement*

46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable (OMS)

*Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous*

47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants (UIT)
48. Nombre d'ordinateurs personnels pour 100 habitants (UIT); nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants (UIT)

### Abbreviations

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CDIAC	Carbon Dioxide Information Analysis Center
CFC	Chlorofluorocarbones
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe (stratégie de lutte contre la tuberculose)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PDO	Potentiel de destruction de l'ozone
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
RNB	Revenu national brut
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WTO	Organisation mondiale du commerce

- - - - -